

La **santé mentale** et la prévention des **violences sexistes et sexuelles (VSS)** au cours de l'internat.

Clément HUGUENY, ISNI

A- Enquêtes Santé Mentale

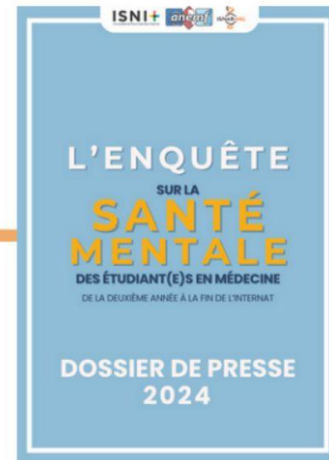
2017



2021



2024



B- Enquête Santé Mentale 2024



52%

**de symptômes
anxieux certains
HAD > 10**

B- Enquête Santé Mentale 2024

66%

de burn-out chez
les externes et
internes



23%

de burn-out
chez les
étudiants
pré-cliniques



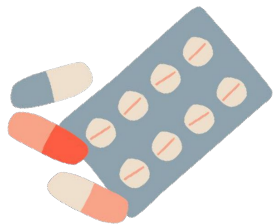
B- Enquête Santé Mentale 2024



27%

**d'épisodes dépressifs
caractérisés**

B- Enquête Santé Mentale 2024



Consommation

Anxiolytiques : 19%

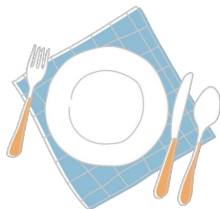
Antidépresseurs : 13%

Somnifères : 7%



16%

**De consommation
à risque et
excessive
probables**



24%

**Ont des symptômes de
troubles du
comportement
alimentaire**

B- Enquête Santé Mentale 2024



14%

**D'humiliations
répétées au cours des
études**

B- Enquête Santé Mentale 2024

**92 Viols,
Tentatives de viol
ou Attouchements Sexuels
dans le cadre de leurs études**



B- Enquête Santé Mentale 2024

26% d'internes
19% d'externes
8% de
pré-clinique

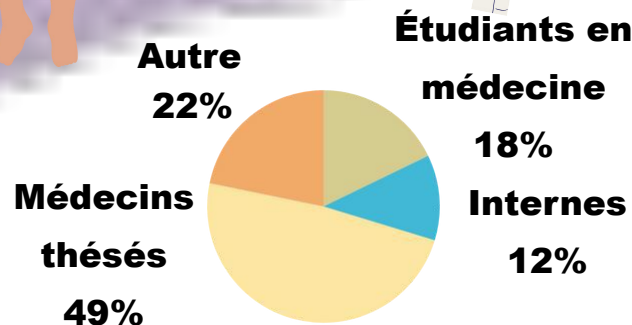
ont été victimes de propos
ou d'attitudes à caractère
sexuels les mettant mal à
l'aise



63%
ont lieu à
l'hôpital

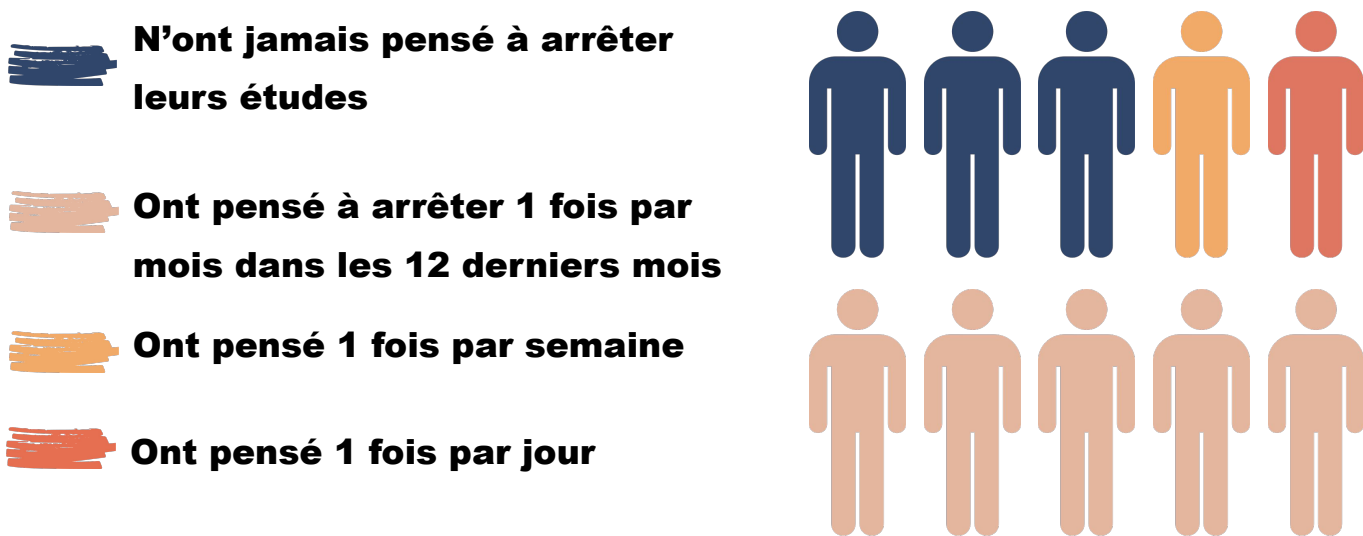


Auteurs



B- Enquête Santé Mentale 2024

Impact sur la poursuite des études de médecine



B- Enquête Santé Mentale 2024



21%

**d'idées
suicidaires
pendant l'année**

Baromètre 2025 - donner des elles à la santé



78%

des femmes se sont senties discriminées en raison de leur genre au cours de leur carrière.



53%

des femmes médecins hospitalières déclarent au moins une agression sexiste ou sexuelles au cours des 12 derniers mois.

Un échantillon de 500 à 520 médecins, représentatif d'après la base de données de la DREES en termes d'âge, de sexe, de région et de mode d'exercice. Seuls les médecins hospitaliers sont sollicités, qu'ils exercent dans le secteur public ou privé.

Autres études

Baromètre 2025 - *donner des elles à la santé*



78%

des femmes se sont senties
discriminées en raison de leur
genre au cours de leur
carrière.

53%

des femmes médecins
hospitalières déclarent au
moins une agression sexiste
ou sexuelles au cours des 12
derniers mois.



Un échantillon de 500 à 520 médecins, représentatif d'après la base de données de la DREES en termes d'âge, de sexe, de région et de mode d'exercice.

Enquête sur les VSS - CNOM

- **65 %** des médecins en activité déclarent avoir eu connaissance de situations de VSS
- **29 % déclarent en avoir été victimes**, majoritairement au cours de leur parcours étudiant
- **54 % de femmes**, contre 5 % d'hommes
- 26 % des médecins déclarent avoir subi des VSS perpétrées par un autre médecin
- **49 %** : outrages sexistes et sexuels
- **18 %** : harcèlement sexuel
- **9 %** : agressions sexuelles
- **2 %** : viols

Exemples

Harcèlement et Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

Définitions VSS

- Tous les actes à connotation sexuelle commis avec **violence, contrainte, menace ou surprise**, tout ce qui est de l'ordre d'une sexualisation **non désirée**.
- Autant le viol que du harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle ou encore le voyeurisme.
- Des conséquences civiles et pénales, de l'amende à la prison

Dans la santé

- Enquête sur les VSS du Conseil Nationale de l'Ordre des Médecins (CNOM - 2024) :
 - 21 040 médecins répondants
 - 65 % des médecins actifs déclarent avoir eu connaissance de VSS dans le monde médical
 - 29 % des médecins actifs déclarent avoir été victimes, **en majorité lors de leur parcours étudiant**, mais avec une **prépondérance très forte de femmes victimes, 54% contre 5 % d'hommes**

Dans la santé

- Enquête sur les VSS du Conseil Nationale de l'Ordre des Médecins (CNOM - 2024) :
 - Parmi ces 54% de femmes victimes de VSS, **49 % d'outrages sexistes et sexuels, 18 % de harcèlement sexuel, 9 % d'agressions sexuelles et 2 % de viols.**
 - **26 %** des médecins déclarent avoir subi des VSS **perpétrées par un autre médecin.**
 - Egalement autres professionnels, étudiants, patients
 - **Les femmes sont les plus touchées : 49 % des femmes médecins actives contre 3 % des hommes.**

Autres situations anormales

- agissements sexistes,
- harcèlement sexuel,
- agression sexuelle,
- harcèlement moral,
- actes ou propos discrimination liée à l'orientation sexuelle et identité de genre,
- actes ou propos racistes ou antisémites,
- comportements discriminatoires,
- risques psychosociaux identifiés,
- conflits internes ou dissensions persistantes entre membres d'un service,
- manquements aux obligations du fonctionnaire ou du maître de stage.

Exemples

- « Tu es sûre de vouloir faire cette spécialité ? La chirurgie c'est dur pour les femmes, vous finissez souvent par arrêter pour les enfants. »
 - Remarques sexistes banalisées
- « Avec des jambes comme ça, tu devrais faire mannequin plutôt que médecine. »
 - atteinte sexiste ou du harcèlement si répété
- « On pourrait débriefer ton stage autour d'un verre chez moi ce soir. »
 - Pression hiérarchique à connotation sexuelle
- un professionnel soulève son haut pour voir un tatouage malgré son refus.
 - Agression sexuelle (contact imposé)
- « Une doctoresse aussi jolie devrait rester un peu plus longtemps dans ma chambre. »

Dispositifs locaux

De multiples portes d'entrées



- Géré par syndicat sans personne de dédié
- Géré au syndicat par une personne dédiée (interne ou administratif)
- Structure dédiée type SOS
- Rembourse séances de psychologue
- Système commun internes-FAC ou centre15-internes
- Syndicat med G a système d'aide à part
- Utilise les partenaires
- Pas d'information/Pas de système

InterSyndicale Nationale des Internes - 12 Rue Cabanis - 75014 Paris - Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr> | Adresse mail commune : contact@isni.fr - Réseaux sociaux : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#) | [Linkedin](#) | [Youtube](#) | [TikTok](#)

De multiples portes d'entrées

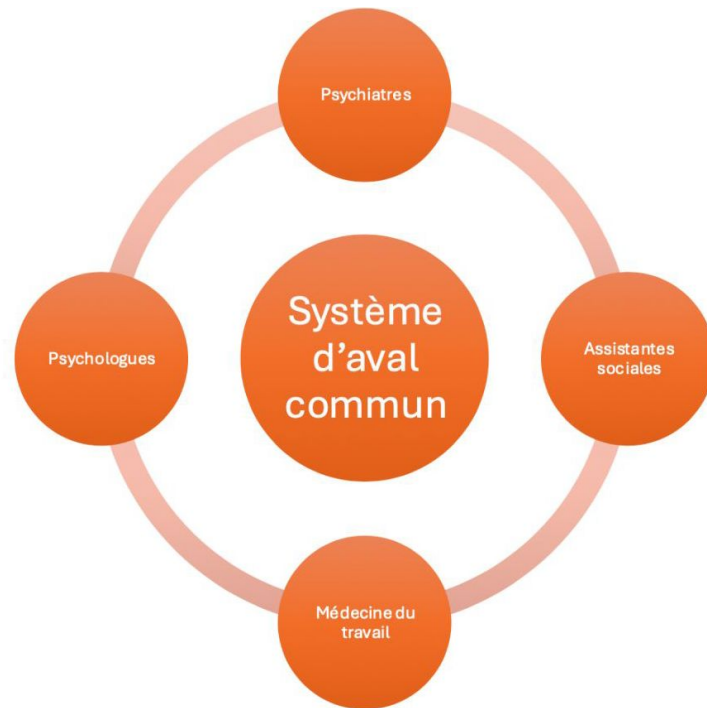
Facultés

Lieux de travail

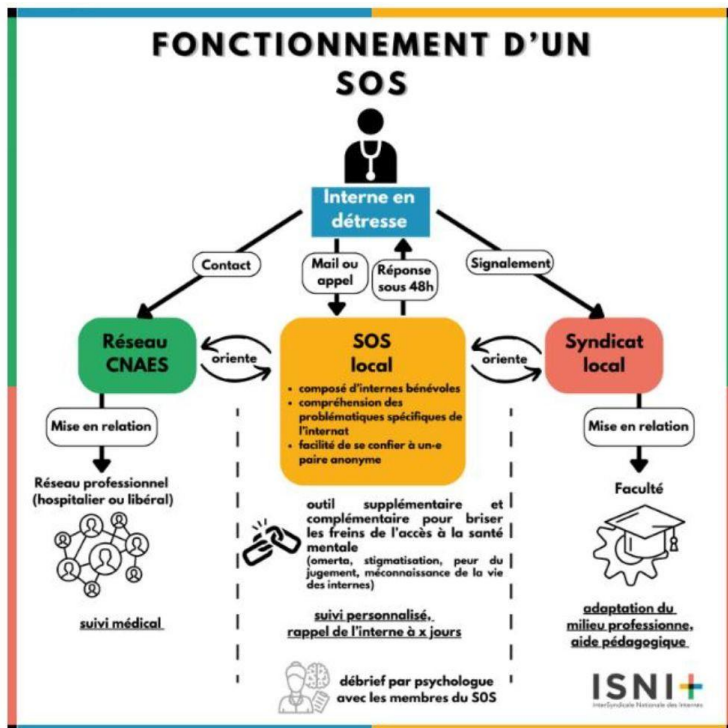
Syndicat local

Syndicat national

Associations



Fonctionnement d'un SOS



InterSyndicale Nationale des Internes - 12 Rue Cabanis - 75014 Paris - Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr/> | Adresse mail commune : contact@isni.fr - Réseaux sociaux : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#) | [Linkedin](#) | [Youtube](#) | [TikTok](#)

Pour harcèlement et VSS spécifiquement

- Plusieurs circuits d'alerte sont envisageables :
 - le doyen et son équipe, l'administration universitaire
 - l'administration hospitalière,
 - les élus étudiants, le vice-doyen étudiant,
 - les dispositifs d'écoute des étudiants,
 - les syndicats représentatifs,
 - la médecine universitaire ou du travail
 - la voie judiciaire directe, en décidant de porter plainte

Dispositifs nationaux

Coordination Nationale d'accompagnement des étudiants (CNAE)



Anonyme et confidentiel
Gratuit

Écoute et accompagnement personnalisé.
Réorientation locale vers personnes-ressources.
Aide au signalement et appui dans les procédures administratives ou pénales.
Signalement de VSS, harcèlement ou discriminations.

- **Téléphone** : 0 800 737 800
 - Lundi à vendredi : 10h–21h ; Samedi : 10h–14h
- **Mail** : cnae@enseignementsup.gouv.fr
- **Tchat** : commentonsaime.fr

Numéros utiles



Gratuite, confidentielle.

Accessible 24h/24 et 7j/7

Assurée par des professionnels formés (psychologues et infirmiers psychiatriques).

Ligne d'écoute et non pas d'urgence.



Soutien psychologique pour soignants



SOINS AUX PROFESSIONNELS EN SANTÉ

0 805 23 23 36 Service & appel gratuits

120 psychologues de la plateforme  **PROS-CONSULTE**
Groupe Menway

24h/24 et 7j/7

Anonyme et confidentiel

Gratuit

Application mobile SPS : contact direct avec un psychologue.

Réseau national (400 psychologues, médecins, psychiatres).

2 (télé)consultations gratuites.

Orientation adaptée (burn-out, stress post-traumatique, sommeil).

> 35 000 appels depuis 2016.

8 400 étudiants accompagnés depuis 2021.

Mon soutien psy

Remboursement de **12 séances d'accompagnement psychologique par an.**

Cumulable avec Santé Psy étudiant (12 séances gratuites avec un psychologue)

Plans nationaux

Plan de lutte et de prévention contre les VSS

Un plan en 4 axes et 9 mesures

- ❑ **Un plan annoncé le 17 janvier 2025 autour de 4 axes ([Violences sexistes et sexuelles en santé \(VSS\) - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#))**
 - ❑ Objectiver et suivre les situations de violence sexiste et sexuelle ;
 - ❑ Lever les freins au signalement ;
 - ❑ Renforcer l'efficacité des procédures ;
 - ❑ Sensibiliser massivement à la lutte et à la prévention contre les VSS
- ❑ **Un plan actuellement décliné à travers 5 groupes de travail**
 - ❑ ONVS 2.0 et lien avec la plateforme CNAE
 - ❑ Discipline (Formation des membres, personnalités qualifiées et réforme JDHU)
 - ❑ Formation (Voir après)
 - ❑ Contrôle d'honorabilité (Voir après)
 - ❑ Enquêtes et procédures (Lien Parquet-Justice)
- ❑ **Un plan qui est travaillé avec l'ensemble des fédérations étudiantes et des associations**

Focus sur la formation

•Deux dimensions

- Diagnostic des VSS sur les patients
- Lutte et prévention des VSS dans le secteur santé

•Formation initiale

- Ce qui est déjà fait :
 - Intégration des formations VSS pour les formations initiales des filières de fonctionnaires rattachées à l'EHESP
 - Intégration des sensibilisations aux VSS dans les formations initiales de TL et de PPH
- Ce qui reste à faire : Intégration des sensibilisations aux VSS pour l'ensemble des professionnels soignants (ex : SF/IDE cette année)

- Formation continue : intégration dans le cadre de la certification périodique des professionnels de santé à ordre

Focus sur la formation - Référentiel

Objectifs pédagogiques :

- **Sensibiliser à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)**
 - Différencier outrage sexiste et sexuel / agissement sexiste, harcèlement sexuel et agression sexuelle, viol
 - Comprendre ce qu'est le psychotrauma et ses conséquences sur la santé
- Reconnaître les situations de (cyber)harcèlement sexuel, moral, ou d'agissements sexistes
 - Connaître les indices pour repérer des situations de (cyber)violences sexuelles et au sein du couple
 - Savoir comment accueillir la parole et réagir face à des situations de VSS (dont au sein du couple) et face à la parole des victimes
 - Connaître les conséquences légales
 - Informer des dispositifs d'accompagnement et de signalement existants, et connaître les interlocuteurs dédiés pour l'orientation des victimes
- **Éléments de contenu :** la procédure disciplinaire, les différentes infractions et les circonstances aggravantes (dont la relation d'autorité et l'abus de vulnérabilité), le consentement, les VSS en milieu étudiant, les victimes et témoins de VSS, les données sur le phénomène des VSS, les conséquences des VSS sur les victimes et sur les enfants co-victimes des VSS au sein du couple, le rôle des associations étudiantes
- **Recommandations pédagogiques :**
 - Mise à disposition d'un module de formation en ligne, créé par l'IMT Atlantique avec le soutien du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur pour sensibiliser la communauté étudiante : formation correspondant à 3 à 4 heures de temps de travail apprenant
 - [Un plan de formation et de sensibilisation massif / enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Focus sur le contrôle de l'honorabilité

☐ Contrôle aujourd'hui parcellaire

- ☐ Au moment de l'inscription à l'ordre
- ☐ Lors du recrutement dans un établissement public de santé
- ☐ Contrôle limité au casier judiciaire B2

☐ Vers un nouveau contrôle renforcé

- ☐ Contrôle à rythme régulier
- ☐ Contrôle pour tous les professionnels de santé et les personnels hospitaliers non-soignants
- ☐ Accès au FIJAIS-V

Plan sur la santé des professionnels de santé

Vue d'ensemble du comité de suivi

Le pilotage de l'ensemble de la comitologie est confié à
Nicolas DELMAS (DGOS) et **Philippe DENORMANDIE** (co-rapporteur de la mission)

Comité plénier

- Le comité stratégique
- Les fédérations employeurs
- Les ordres professionnels
- Les organisations syndicales
- Les associations étudiantes et acteurs du sujet

Comité stratégique

- Direction d'administration centrale : DGOS, DGCS, DGS, DGT, DGAFF, DREES
- Opérateurs et agences : ANAP, ANACT, EHESP, SPF, HAS
- Organismes : CNAM, CNSA

Groupes de travail

- Formation/recherche
- Santé mentale
- Publics prioritaires
- Prévention de la santé
- Nutrition, alimentation et activité physique

Objectifs du comité de suivi

- ☐ Fédérer l'ensemble des acteurs mobilisés sur les enjeux d'amélioration et de préservation de la santé des professionnels du secteur sanitaire, médico-social et social ;
- ☐ Elaborer une feuille de route nationale sur la base des recommandations du rapport sur la santé des professionnels de santé ;
- ☐ Définir et assurer le suivi du rétroplanning de déploiement de la feuille de route nationale ;
- ☐ Pour chaque groupe de travail thématique, évaluer et prioriser les actions à mettre en place dont les premières sont attendues d'ici la fin de l'année 2025.

Six orientations stratégiques du comité de suivi

(Rapport sur la santé des professionnels de santé, octobre 2023)

- ☐ Intégrer la santé des professionnels de santé comme priorité de notre système de santé publique à tous les niveaux
- ☐ Sensibiliser et former les professionnels de santé à veiller à leur propre santé
- ☐ Prévention des risques professionnels
- ☐ Organiser pour tous les professionnels de santé un accès et une offre de prévention et de soins
- ☐ Repenser l'architecture financière de l'accès à la prévention et aux soins pour nos professionnels de santé
- ☐ Assurer un pilotage pérenne de la santé des professionnels de santé

Groupes de travail - Pilotes

GT n°1 –
Formation/Recherche

GT n°2 – Santé
mentale et bien-être

GT n°3 – Santé des
publics ciblés en 1ère
intention

GT n°4 – Prévention

GT n°5 – Nutrition,
sommeil et activité
physique

Repérer la souffrance au travail chez les internes

La souffrance au travail

Environnement hospitalier = facteur de risque majeur :

- Charge de travail,
- Pression,
- Hiérarchie,
- Violences

Impact psychique réel.

La souffrance est un signal d'alerte, *pas un échec personnel.*

Repérer la souffrance chez un(e) collègue

Souvent le premier témoin.

Signaux d'alerte :

- Changement brutal de comportement ou d'humeur
- Désengagement inhabituel ou erreurs répétées
- Blagues noires récurrentes, discours de dévalorisation
- Pleurer, craquer “pour un rien”, ou au contraire mutisme
- Disparition des temps informels (cafés, pauses, repas)
- Un changement visible et durable

Ce qui compte : **le changement par rapport à d'habitude**

Repérer la souffrance chez un(e) collègue

Signes émotionnels et psychiques

- Irritabilité inhabituelle, détachement émotionnel
- Anxiété persistante, ruminations, perte de motivation
- Sentiment d'échec, d'inutilité, de dévalorisation
- Pensées de fuite ("j'aimerais ne plus venir", "tout arrêter")

Signes cognitifs

- Difficultés de concentration, oublis répétés
- Impression de "tourner en rond", perte de sens
- Hypervigilance ou au contraire repli mental

Signes comportementaux

- Isolement progressif
- Retards, arrêts de travail répétés, évitement de certaines situations
- Augmentation de consommations (tabac, alcool, psychotropes)
- Présentisme malgré épuisement

Signes physiques

- Fatigue non récupérable
- Troubles du sommeil persistants

Repérer la souffrance chez un(e) collègue

Les internes consultent tard.

Les signaux sont souvent minimisés ou banalisés.

Repérer ≠ diagnostiquer

Repérer = ouvrir une porte

Que faire ?

- En parler à au moins une personne
- Ne pas rester seul(e) avec le malaise
- Consulter (médecin traitant, médecin du travail, psy)
- **S'autoriser à s'arrêter**
- Connaître les relais :
 - Référents internes / VSS
 - Association locale / ISNI
 - Médecine du travail
 - SSU
 - Dispositifs nationaux

MERCI
de votre attention

Clément HUGUENY
Trésorier
santementale@isni.fr